

## Cotation de la banque après avoir réglé une dette

## Par bklid, le 18/04/2022 à 09:58

Bonjour

Après avoir régularisé une dette bancaire (caution solidaire) à l'huissier, savez-vous combien de temps faut-il pour ne plus être "fiché" par les banques ?

En effet, une dette actuelle sur une entreprise en liquidation judiciaire m'empêche d'obtenir un crédit pour le développement d'une autre société, qui fonctionne bien. Ma cotation à titre personnelle est mauvaise en raison de cette dette. Du coup, je suis bloqué personnellement et professionnellement.

Si je rembourse ma dette, savez-vous si ma cotation personnelle remonte tout de suite après ou si elle reste négative encore quelques années supplémentaires ?

Cordialement,

## Par youris, le 18/04/2022 à 10:27

bonjour,

de quel fichier parlez-vous?

s'il s'agit d'un fichier géré par la banque de Fance, il appartient à l'organisme qui avait déclaré les incidents de demander à la Banque de France d'effacer ces informations du fichier.

mais il n'existe pas de droit au crédit, un organisme de crédit n'a aucune obligation d'accorder un crédit et n'a pas à motiver son refus. Des banques ont été condamnées à la demande de leur emprunteur pour leur avoir accordé un crédit inadapté au regard de leurs capacité financières.

salutations

Par **bklid**, le **18/04/2022** à **10:41** 

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Quand je parle de "fiché", je voulais exprimé un sentiment car c'est comme si on était marqué au fer rouge quand on a une dette.

Concrètement, dans les banques il y a une cotation pour l'individu et une pour l'entreprise. Et actuellement, ma cotation individuelle est au plus bas à cause de cette dette pour caution solidaire que je régularise chaque mois. Du coup, cela m'empêche d'obtenir un petit crédit pour mon entreprise (je suis le gérant), qui fonctionne bien et qui n'a rien à voir avec ma dette sur l'autre société qui a fermé il y a quelques années.

Je sais qu'une banque n'a pas à justifier son refus. Ce que j'aimerai savoir, c'est si je trouve un moyen pour régler cette dette, pensez-vous que celle-ci m'empêche toujours d'avoir un crédit professionnelle? Ou alors dois-je changer de banque? Car la banque où j'ai ma société est la même que celle à qui je dois la dette. Mais je ne sais pas si les banques se communiquent les informations entre elles.

Cordialement,